Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Janvier 2020

SMIVAL
Hôtel de Ville
31410 SAINT SULPICE SUR LÈZE
tél : 05 61 87 38 49
accueil@smival.fr – wwww.smival.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE **3**

1 MODALITES D'INTERVENTION DU SYNDICAT **4**

1.1 Face aux inondations, un syndicat à l'échelle de la vallée de la Lèze 4
1.2 Des modifications statutaires rendues nécessaires par l'évolution GEMAPI 5
1.3 Un syndicat pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations 5
1.4 Une organisation des instances resserrée 6
1.5 Des moyens techniques et humains 9

2 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES **10**

2.1 Opérations groupées d'entretien régulier de la Lèze et de ses affluents 10
2.1.1 Programmes pluriannuels de gestion (PPG) 2006-2022 10
2.1.2 Finalisation des travaux de restauration post-crue de juillet 2018 12
2.1.3 Entretien régulier : tranche 7 du Programme Pluriannuel de Gestion 2013-2022 12
2.1.4 Étude de révision du Programme Pluriannuel de Gestion 14

2.2 Sensibilisation 14
2.2.1 Communication auprès des riverains 14
2.2.2 Réalisation de panneaux d'exposition 15
2.2.3 Animation à « Fête la transition » à Miremont 16
2.2.4 Animation à la fête des ConfluenceS 16

2.3 Gestion de l'espace de mobilité de la Lèze 17
2.3.1 Travaux d'aménagement des berges du lac de Saint Ybars 17
..... 18
2.3.2 Bulletin d'information sur l'aménagement des berges du lac de Saint Ybars 18
2.3.3 Sensibilisation et conseils techniques auprès des communes et des particuliers 18
2.3.4 Plantations de ripisylve 19

2.4 Continuité écologique 20
2.5 Qualité de l'eau et des milieux aquatiques 20
2.5.1 Suivi hydrologique 20
2.5.2 Étude de la qualité de l'eau de la Lèze 21
2.5.3 Commission thématique Patrimoine naturel et qualité de la Lèze 22
2.5.4 Expérimentation de lutte contre la renouée du Japon 22
2.5.1 Préservation des zones humides 23

3 PREVENTION DES INONDATIONS **24**

3.1 Labellisation du PAPI d'intention 2019-2022 24
3.2 Plantation de haies, suivi hydrologique et sensibilisation 25
3.2.1 Plantations de haies 25
3.2.2 Ruissellements et coulées de boue 25
3.2.3 Outils de sensibilisation : site Internet et médias sociaux 26
3.2.4 Urbanisme et aménagement du territoire 26

3.3 Prévention du risque et aménagements hydrauliques 27
3.3.1 Amélioration des connaissances (Axe 1 du PAPI d'intention) 27
3.3.2 Prévision des crues, alerte et gestion de crise (Axes 2 & 3 du PAPI d'intention) 28
3.3.3 Réduction de vulnérabilité (Axe 5 du PAPI d'intention) 29
3.3.4 Ouvrages hydrauliques (Axe 6 & 7 du PAPI d'intention) 30

4 REVUE DE PRESSE **31**

1 MODALITES D'INTERVENTION DU SYNDICAT

1.1 Face aux inondations, un syndicat à l'échelle de la vallée de la Lèze

1875, 1932, 1952, 1977, 2000, 2007, la vallée de la Lèze est régulièrement touchée par des épisodes de crues catastrophiques provenant du débordement de la Lèze, de ses affluents ou de ruissellements des versants et coulées de boue. En particulier, la crue de juin 2000 a considérablement impacté l'ensemble des populations, des bourgs et des activités économiques de la vallée, avec plusieurs millions d'euros de dégâts.

Face à cet épisode catastrophique les élus de la vallée ont décidé de se regrouper en 2003 au sein d'un syndicat mixte interdépartemental afin de mener une politique publique cohérente d'aménagement, de gestion des rivières et de prévention des inondations.

Le SMIVAL, Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, a été créé en 2003 à la suite de la grande crue de juin 2000. Il intervient sur 30 communes, réparties au sein de cinq Communautés de communes (C.C.) et Communautés d'Agglomération (C.A.), sur les deux départements de l'Ariège et de la Haute Garonne.

En Haute Garonne :

- **C.A. Muretain Agglomération**
  - Labarthe sur Lèze
- **C.C. Bassin Auterivain**
  - Auribail
  - Beaumont sur Lèze
  - Esperce
  - Lagardelle sur Lèze
  - Vernet
- **C.C. Volvestre**
  - Canens
  - Castagnac
  - Latrape
  - Massabrac
  - Mauzac
  - Montaut
  - Montgazin
  - Saint Sulpice sur Lèze

En Ariège :

- **C.C. de la Lèze**
  - Lézat sur Lèze
  - Saint Ybars
  - Sainte Suzanne
  - Le Fossat
  - Artigat
  - Pailhès
  - Gabre
  - Villeneuve du Latou
  - Durfort
  - Sieuras
  - Carla Bayle
  - Monesple
  - Lanoux
  - Casteras
- **C.A. Pays Foix Varilhes**
  - Montégut Plantaurel
  - Cazaux

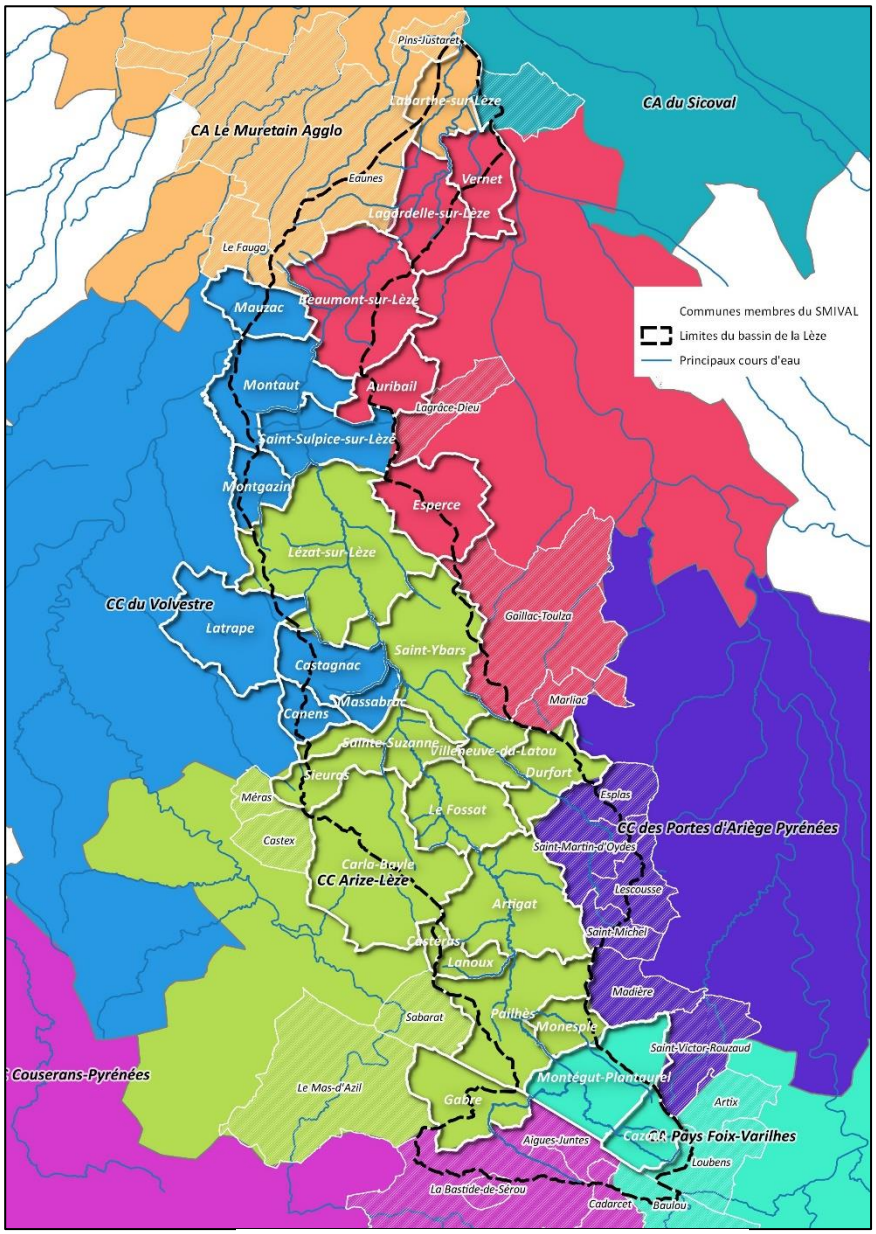

Périmètre statutaire du SMIVAL

1.2 Des modifications statutaires rendues nécessaires par l'évolution GEMAPI

Avec l'entrée en vigueur de plusieurs lois (MAPTAM, NOTRe, Biodiversité, Fesneau), le cadre d'intervention des collectivités territoriales en matière de prévention des inondations et de gestion des rivières a évolué nécessitant une mise en cohérence des statuts du SMIVAL avec les nouveaux textes. Cette mise en cohérence a nécessité plusieurs évolutions statutaires successives.

Après plusieurs étapes de concertation, le Comité syndical a initié une première révision statutaire approuvée par arrêté inter-préfectoral du 22 décembre 2017.

Une nouvelle évolution statutaire a été travaillée avec les collectivités membres et le service de contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Muret. Ces nouveaux statuts ont été approuvés par le Comité syndical du SMIVAL en novembre 2018. Après délibérations conformes des collectivités membres du syndicat, les nouveaux statuts du SMIVAL ont été définitivement adoptés par arrêté inter-préfectoral en mars 2019.

1.3 Un syndicat pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Agissant à l'échelle du bassin hydrographique, ce syndicat mixte dit « fermé », créé en application de l'article L.5711 du CGCT[1], a vocation à mener des actions à l'échelle du bassin versant et permet la mutualisation de moyens et d'expertises, au service de l'ensemble des communes et des habitants de la vallée. Structure proche du terrain, le SMIVAL répond aux enjeux locaux de la gestion de l'eau en s'inscrivant dans les politiques plus globales comme la Directive Cadre sur l'Eau et la Directive Inondations, les politiques nationales telles que la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, ou plus locales comme le Plan de Gestion des Risques d'Inondation et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les projets de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, de Plan de Gestion d'Etiage.

Comme le prévoient ses statuts, le syndicat a ainsi pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la prévention des inondations et la préservation et gestion des milieux aquatiques, à l'échelle du bassin versant de la Lèze et de l'Ayguère. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale. Dans le cadre de son objet, le SMIVAL exerce les compétences suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La problématique des inondations constitue un enjeu primordial pour la vallée de la Lèze. Aussi, le SMIVAL a-t-il élaboré en 2006 le Schéma de Prévention des Inondations de la Lèze qui établit un programme d'actions, validé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire en 2007 comme Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La Convention cadre du PAPI Lèze a été signée en août 2008 par les 6 partenaires financiers et le SMIVAL a assuré la mise en œuvre de l'essentiel des actions qui portent sur l'ensemble des volets de la gestion du risque d'inondation : culture du risque, amélioration de l'alerte, ralentissement dynamique par plantations de haies, réduction de la vulnérabilité, réduction de l'aléa avec des ouvrages de protection collective.

Le programme PAPI visait en particulier à réduire les inondations de la Lèze par des casiers écrêteurs de crues. Mais ces ouvrages structurants ont fait l'objet d'une forte réévaluation financière en 2012 à plus de 20 millions d'euros, remettant en cause leur réalisation dans le cadre contractualisé du PAPI initial. Une réorientation de ce programme a été actée en février 2015, dont les actions ont été engagées entre 2015 et

[1] Code Général des Collectivités Territoriales

2017 à hauteur d'un million d'euros. Ainsi, sur la période 2006-2017, 3,7 millions d'euros ont été engagés pour réduire les risques d'inondation et gérer les rivières.

La période 2017-2019 a été consacrée à l'évaluation du PAPI mis en œuvre pendant dix ans et à l'élaboration d'un nouveau programme d'action qui a fait l'objet d'une validation par les instances dans le courant de l'année 2019.

La sensibilité particulière du bassin aux coulées de boue, comme on a pu le constater en mai et juin 2007 et en juillet 2018, mais aussi leur lien très étroit avec les inondations et la qualité de l'eau, a amené le SMIVAL à s'engager sur le sujet des ruissellements sur les versants afin de mener des actions correctives, en collaboration avec les acteurs concernés.

Afin de faciliter l'écoulement des eaux en crue, d'éviter la formation d'embâcles et de favoriser une végétation équilibrée, le SMIVAL a entrepris depuis 2004 des travaux de gestion de la Lèze et de ses affluents, réalisé des études et mené un suivi des cours d'eau et des problématiques qui y sont liées sur l'ensemble du bassin versant de la Lèze. L'intervention du syndicat s'inscrit en particulier dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG) du 22 septembre 2014, renouvelée en 2019, qui en fixe les objectifs et habilite le SMIVAL à intervenir sur terrains privés. Au-delà des travaux, l'objectif de l'action du SMIVAL est de préserver les milieux aquatiques et favoriser la conciliation des usages, en s'intéressant à la qualité de l'eau, aux écosystèmes aquatiques, à la baignade, *etc*.

Les contributions des collectivités membres permettent au syndicat de disposer de 201 k€ de ressources propres. Avec des aides financières apportées par les partenaires, en particulier dans le cadre du PAPI Lèze, le SMIVAL a réalisé 184 k€ de dépenses réelles de fonctionnement et 439 k€ de dépenses réelles d'investissement en 2019.

1.4 Une organisation des instances resserrée

Suite aux évolutions statutaires, l'effectif du Comité syndical est passé de 64 à 28. Les collectivités qui ont vu le nombre de leurs délégués baisser ont procédé à une nouvelle désignation. Le Bureau du syndicat s'est réuni trois fois. Le Comité syndical s'est également réuni à trois reprises. Les nouveaux délégués ont été installés lors de la séance du 14 novembre.

Des échanges se tiennent régulièrement avec les cinq Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) membres du syndicat et avec les partenaires techniques et financiers.

Dates clés :

- 16 janvier — Courrier au Muretain Agglomération concernant la compétence GEMAPI
- 22 janvier — Réunion avec la CC Arize Lèze
- 5 février — Rencontre avec le Muretain Agglo
- 5 février — Rencontre avec l'Agence de l'eau et le Conseil départemental de l'Ariège
- 19 février — Participation au Conseil communautaire de la CC Arize Lèze
- 27 février — Bureau du SMIVAL
- 14 mars — Réunion d'information financière Agence de l'eau – Région Occitanie
- 14 mars — Comité syndical – Approbation du compte administratif 2018
- 28 mars — Comité syndical – Absence du quorum
- 29 mars — Arrêté inter-préfectoral adoptant la modification statutaire
- 4 avril — Comité syndical réuni à nouveau – Vote du budget primitif 2019
- 8 avril — Réunion d'information financière Agence de l'eau – Région – Département Haute-Garonne
- 12 avril — Atelier RGPD
- 15 mai — Intervention lors du Conseil d'administration de l'AMF31
- 23 mai — Réunion avec la municipalité d'Artigat
- 28 mai — Réunion d'échange avec l'Agence de l'eau
- 9 juillet — Bureau du SMIVAL
- 14 octobre — Réunion budgétaire avec les 5 EPCI FP
- 17 octobre — Bureau du SMIVAL
- 14 novembre — Comité syndical – Installation des nouveaux délégués, Modification de plans de financements
- 11 décembre — Installation de la Commission locale de l'eau (CLE) su Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des Bassins versants des Pyrénées ariégeoises

Collectivités membres

Communauté d'Agglomération Muretain Agglo
Communauté de Communes Bassin Auterivain
Communauté de Communes du Volvestre
Communauté d'Agglomération Foix Varilhes
Communauté de Communes Arize Lèze

Comité syndical

Collectivité	Prénom	Nom
Muretain Agglo	Jean-Jacques	MARTINEZ
	Michel	RUEDA
	Jean-Pierre	DUPRAT
	Jean-Marc	BERGIA
CC Bassin Auterivain	Nicolas	CALMES
	Joël	CAZAJUS
	Jean-Claude	ROUANE
	Régis	GRANGE
	Serge	DESCADEILLAS
	Denis	BOYER
CC Volvestre	Jean-Louis	GAY
	Pierre	VIEL
	Pascale	MESBAH LOURDE
	Colette	SUZANNE

Collectivité	Prénom	Nom
CC Arize Lèze	François	VANDERSTRAETEN
	Jean-Paul	DEJEAN
	Laurent	PANIFOUS
	Jean-Pierre	BERGÉ
	Claude	DOUSSIET
	Jean-Claude	COURNEIL
	Jean	LABORDE
	Lyliane	DESCUNS
	Yvon	LASSALLE
	Francis	BOY
	Paul	FRANQUINE
	Agnès	TEYSSEYRE
	Jean-Louis	CAUHAPE
CA Foix-Varilh	Christian	ROUZAUD

Bureau

Jean-Jacques MARTINEZ

Vice-présidents :
Colette SUZANNE
Francis BOY
Nicolas CALMES
Jean-Claude COURNEIL
Serge DESCADEILLAS
Yvon LASSALLE

Membres du Bureau :
Denis BOYER
Jean-Louis CAUHAPE
Pascale MESBAH LOURDE
François VANDERSTRAETEN

Jean-Jacques MARTINEZ
Président

Thomas BREINIG
Directeur

Janine PIGNAT
Comptabilité

Jade BOSCHÉ
Martin SOUPERBAT
Gestion des rivières

Pauline QUINTIN
Prévention des inondations

Prestataires
Assistance à Maitrise d'Ouvrage
Maitrise d'Œuvre
Bureaux d'Études
Entreprises de travaux

3,2 équivalents temps plein
4 postes informatiques et logiciels
2 lignes téléphoniques
réseau ADSL
2 imprimantes
2 véhicules de service

Les élus du Bureau

Jean-Jacques MARTINEZ

Colette SUZANNE

Francis BOY

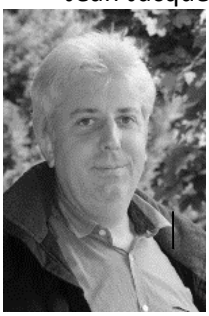

Nicolas CALMES

Jean-Claude COURNEIL

Serge DESCADEILLAS

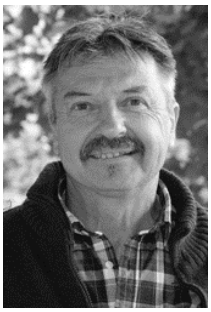

Yvon LASSALLE

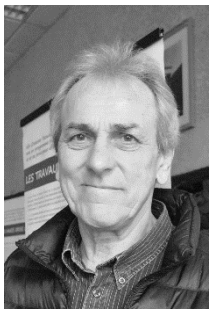

Denis BOYER

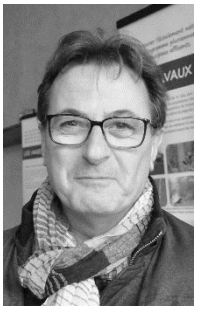

Jean-Louis CAUHAPE

Pascale MESBAH-LOURDE

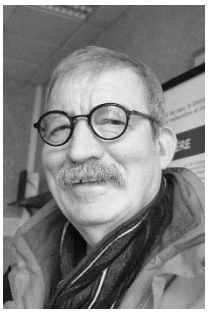

François VANDERSTRAETEN

L'équipe technique

Thomas BREINIG

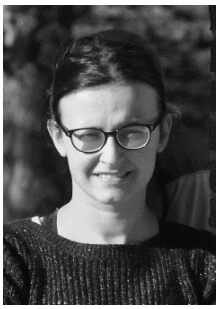

Pauline QUINTIN

Jade BOSCHÉ

Janine PIGNAT

1.5 Des moyens techniques et humains

Pour mettre en œuvre sa politique de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques, le SMIVAL dispose d'une équipe de quatre agents représentant 3,2 équivalents temps pleins. Cette équipe interne assure la gestion administrative du syndicat, le pilotage des études, la prescription des travaux, une maitrise d'œuvre interne, le lien avec les citoyens, les élus, les administrations. Le recours à des prestataires externes permet de réaliser les tâches spécialisées telles que les opérations lourdes de travaux, l'ingénierie technique et les études spécialisées.

La professionnalisation des agents du SMIVAL est assurée notamment au moyen de formations et de mise en réseau entre collègues. L'année 2019 a été marquée par des mouvements importants des agents, avec le remplacement d'un agent parti à la retraite, le recours à un agent contractuel pour assurer la fin d'un remplacement temporaire pendant sept semaines, des évolutions statutaires des agents, notamment la stagiairisation.

Le travail de dématérialisation des actes et de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) se poursuit.

Dates clés :

- 25 mars — Forum Garonne
- 12 avril — Atelier RGPD
- 13-14 juin — Animation de l'atelier « Economies d'eau, économies de l'eau, efforts ou bénéfices ? » lors des Rencontres nationales de l'ingénierie territoriale
- 17-21 juin — Formation d'intégration technicien territorial
- 16-20 sept. — Formation d'intégration technicien territorial
- 23-27 sept. — Formation d'intégration technicien territorial
- 27 septembre — Réunion Demain Deux Berges
- 4 octobre — Conférence Météo France sur le changement climatique
- 10 octobre — Organisation des 12èmes Rencontres Territoriales Midi-Pyrénées sur le thème « Gestion de crise, crise de gestion »
- 7 octobre — Visite découverte de chantier piscicoles sur la Save
- 17 octobre — Plan Climat Air Energie Territorial Sud toulousain
- 14 novembre — Conférence sur la loi de transformation de la fonction publique
- 18-22 novembre — Formation d'intégration technicien territorial
- 25 novembre — Forum Garonne
- 26 novembre — Conférence budgétaire
- 20 décembre — Atelier RGPD

2 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les statuts du SMIVAL prévoient que le syndicat est compétent notamment pour l'aménagement du bassin de la Lèze, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Cette compétence est exercée au travers d'une animation auprès des riverains et des institutions de la vallée, des études pour mieux comprendre le fonctionnement de la rivière et définir les modalités d'intervention les plus adaptées aux enjeux, des travaux pour améliorer la qualité de la rivière.

2.1 Opérations groupées d'entretien régulier de la Lèze et de ses affluents

2.1.1 Programmes pluriannuels de gestion (PPG) 2006-2022

L'entretien régulier des cours d'eau vise à permettre un écoulement naturel des eaux, maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de contribuer à son bon état écologique » (article L215-14 du Code de l'Environnement), notamment en préservant la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes. Constatant que l'entretien régulier des rivières n'est pas toujours réalisé par les riverains, et afin d'en assurer l'exécution coordonnée à l'échelle de la vallée, le SMIVAL réalise une opération groupée d'entretien régulier des cours d'eau en substitution des riverains.

- ***Période 2006-2012***

Le SMIVAL a ainsi mis en place un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Lèze et de ses principaux affluents dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), approuvé par arrêté préfectoral du 21 février 2006. Le SMIVAL a procédé annuellement à des travaux de restauration de la Lèze et de ses affluents afin d'assurer une gestion globale et cohérente des cours d'eau du territoire.

Dans le cadre de ce programme pluriannuel de gestion, cinq tranches de travaux ont été réalisées selon un rythme annuel, permettant la restauration puis l'entretien de l'ensemble du linéaire de la Lèze.

- ***Période 2013-2022***

Souhaitant poursuivre les démarches de gestion des cours d'eau, le SMIVAL a procédé à une révision du programme en 2012, afin de poursuivre l'opération groupée d'entretien des cours d'eau du territoire sur les années 2013 à 2022. Ce dernier a été approuvé par la signature de l'arrêté interpréfectoral en septembre 2014. Depuis, le SMIVAL poursuit les travaux de restauration et d'entretien de la Lèze et ses affluents, ce qui représente 96 kilomètres de cours d'eau, entretenus tous les quatre ans :

- le Monesple sur la commune de Pailhès,
- le Latou sur les communes de Durfort et de Villeneuve du Latou,
- le Jacquart sur la commune d'Artigat,
- le Bélinguié sur la commune de Sainte Suzanne,
- le Rosé et le Peyjouan sur la commune de Lézat sur Lèze,
- la Sabatouse sur la commune de Montaut,
- l'Argente sur la commune de Beaumont sur Lèze,
- le Mondouly (Lissié) sur la commune de Labarthe sur Lèze,
- la Lèze entre le barrage de Mondély et la confluence avec le Roziès.

En 2014, suite à une violente crue de la Lèze le 25 janvier, une tranche de travaux non prévue dans le programme pluriannuel de gestion a été réalisée afin de procéder à la restauration de la Lèze dans la traversée des bourgs. La signature de l'arrêté préfectoral intervenue en septembre 2014 a amené à reporter l'exécution de la tranche de restauration des nouveaux linéaires. De ce fait, trois tranches de travaux ont été réalisées en 2015.
Suite à la crue du 16 juillet 2018, une tranche de travaux exceptionnels a également été engagée en complément des interventions régulières.

Sur la période 2014-2019, le SMIVAL a ainsi engagé :

- La restauration de 25 km de cours d'eau, dont 5 km traités suite à la crue de janvier 2014, pour un montant de 121 571 € HT,
- L'entretien sur la Lèze réalisé de 2014 à 2019, sur un linéaire cumulé de 175 km, pour un montant de près de 400 000 € HT.

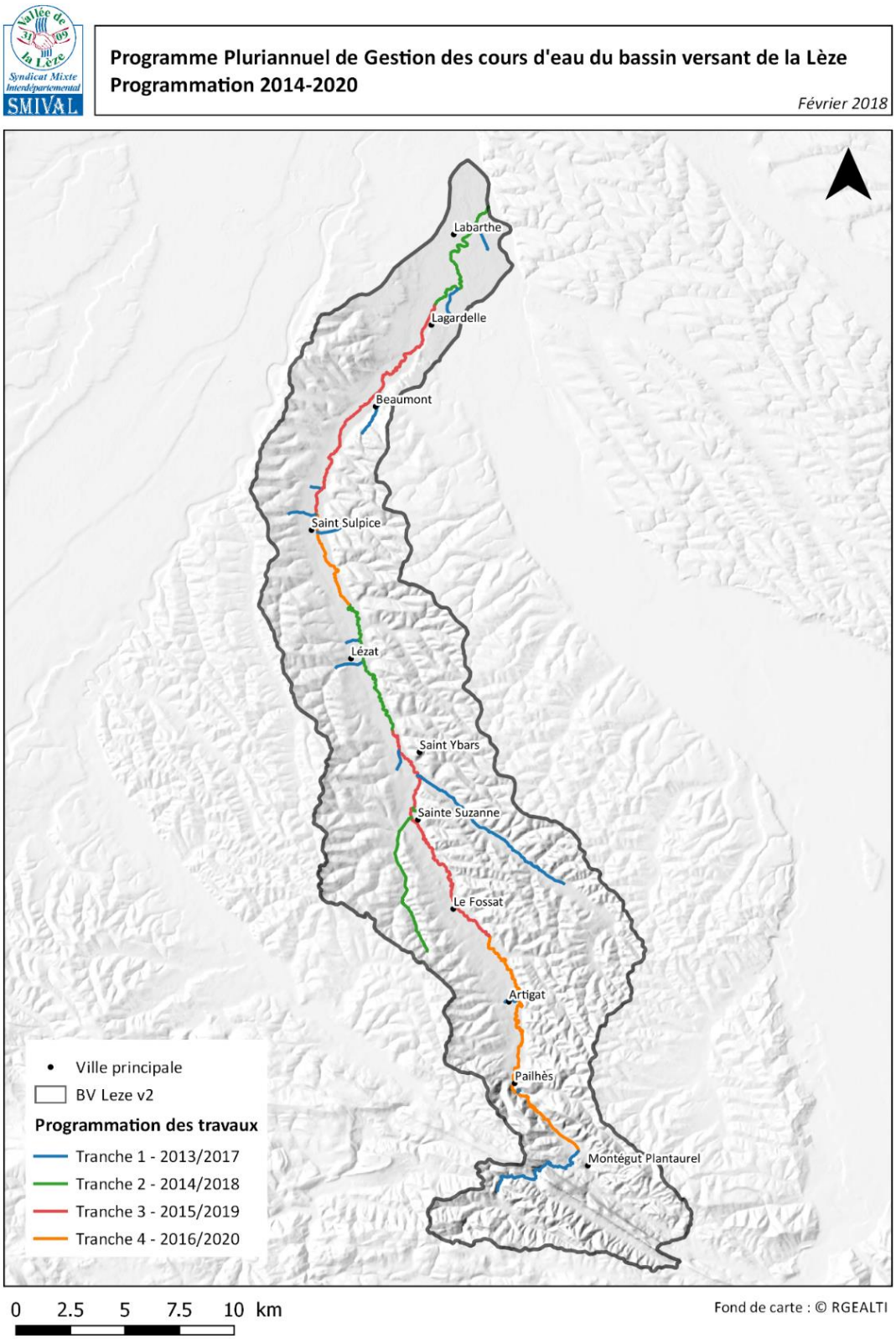

Programmation des travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Lèze

2.1.2 Finalisation des travaux de restauration post-crue de juillet 2018

Suite aux crues de la Lèze et ses affluents les 15, 16 et 20 juillet 2018, de gros dégâts ont été recensés sur la vallée.

Les travaux de restauration des cours d'eau inclus dans le périmètre du programme pluriannuel de gestion (Lèze, Canalès, Bélinguié, Rosé, Sabatouse, Barrique) avaient été confiés à l'entreprise SATF pour un montant total de 38 418 € HT. Les travaux se sont déroulés entre novembre et décembre 2018 et ont été réceptionnés en janvier 2019.

Les travaux de restauration des ruisseaux du Bouyet à Massabrac et de Labarthe à Castagnac, exclus du périmètre du programme pluriannuel de gestion (PPG), ont été confiés à l'entreprise SOFOPA pour un montant de 5 365 € HT. Les travaux s'étaient déroulés en mars 2019 et ont été réceptionnés dès leur finalisation.

Lors des crues, des balles de paille se sont accumulées dans le lit mineur du Barrique, bloquant ainsi l'écoulement naturel des eaux. Un peuplier avait également chuté dans la traversée de Saint Sulpice, en amont de la chaussée du moulin. Les travaux d'enlèvement, confiés à l'entreprise SOFOPA pour un montant de 1 430 € HT, ont été réalisés le 11 avril 2019.

Travaux de restauration post-crue sur le ruisseau de Bouyet à Massabrac

Dates clés :

- Janvier — Finalisation des travaux de restauration des cours d'eau
- 15 janvier — Réception des travaux post crue
- 13 mars — Démarrage des travaux de restauration des cours d'eau exclus du PPG
- 18 mars — Réception des travaux de restauration des cours d'eau exclus du PPG
- 11 avril — Travaux d'enlèvement des balles de paille dans le Barrique et du peuplier dans la Lèze

2.1.3 Entretien régulier : tranche 7 du Programme Pluriannuel de Gestion 2013-2022

En 2019, la tranche 7 du programme pluriannuel de gestion prévoyait l'entretien de la Lèze sur un linéaire total de 25 917 ml sur les communes de Le Fossat, Sainte Suzanne, Massabrac, Castagnac, Saint Ybars, Montaut, Beaumont et Lagardelle.

Le diagnostic a été réalisé entre mai et juin et a permis de constater que les travaux se limiteraient à un entretien léger en secteurs urbanisés et des interventions ponctuelles en secteurs agricoles et naturels. Le marché de travaux a été scindé en deux lots : un lot en Ariège et un lot en Haute Garonne.

A l'issue de procédure de mise en concurrence, les travaux ont été confiés à l'entreprise SOFOPA pour un montant de 9 176,96 € HT en Ariège et à l'entreprise d'insertion ISCRA pour un montant de 8 156,06 € HT en Haute Garonne.

Suite à la formation d'embâcles à l'issue du diagnostic réalisé en juin, trois interventions ponctuelles complémentaires, qui correspondent à l'affermissement de la tranche optionnelle, ont été confiées à l'ISCRA pour un montant de 330 € HT.

Deux autres interventions ponctuelles ont été réalisées à Villeneuve du Latou pour le démontage d'acacias dépérissants dans la traversée du village par SOFOPA pour un montant de 1 650 € HT et le retrait d'un châblis à Labarthe par SATF pour un montant de 900 € HT.

Travaux d'entretien de la Lèze et visites de chantier

Le SMIVAL assure en régie la maîtrise d'œuvre des travaux, c'est-à-dire la définition, le pilotage et le contrôle des travaux. Le SMIVAL assure également le lien entre les riverains, les élus, l'administration et les entreprises chargées des travaux.

Dates clés :

- Mai — Préparation et envoi des 200 conventions aux riverains
- Mai-juin — 7 jours de diagnostics de terrain
- 25 juin — Publication du marché de travaux
- Juillet — 3 demi-journées de visites techniques avec les entreprises de travaux candidates
- 10 juillet — Envoi des DT aux gestionnaires de réseaux
- 6 août — Notification aux entreprises SOFOPA et ISCRA
- 27 août — Réunion de cadrage des travaux avec l'entreprise SOFOPA
- 29 août — Réunion de cadrage des travaux avec l'entreprise ISCRA
- 3 septembre — Démarrage des travaux en Ariège
- 6 septembre — Diagnostic à Villeneuve-du-Latou
- 9 septembre — Visite de chantier en Ariège
- 9 septembre — Démarrage des travaux en Haute Garonne
- 20 septembre — Réception des travaux en Ariège
- 23 septembre — Enlèvement d'embâcle à Villeneuve-du-Latou
- 9 octobre — Visite de chantier en Haute Garonne
- 19 décembre — Réception des travaux en Haute Garonne

2.1.4 Étude de révision du Programme Pluriannuel de Gestion

La précédente étude de gestion des cours d'eau menée en 2011-2012 a proposé de nouvelles modalités de gestion des cours d'eau, défini un espace de mobilité des cours d'eau ainsi que les modalités d'intervention du syndicat sur les sites soumis à érosion de berges. L'arrêté interpréfectoral du 22 septembre 2014 a déclaré d'intérêt général les travaux d'entretien régulier des cours d'eau et autorise le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau sur la période 2012-2022. L'arrêté interpréfectoral est arrivé à échéance en septembre 2019 et a fait l'objet d'un renouvellement par arrêté interpréfectoral le 31 juillet 2019.

Au regard des obligations d'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour améliorer la qualité de la Lèze, il est nécessaire de travailler sur plusieurs thématiques comme les érosions de berge, l'espace de mobilité de la rivière, la qualité physico-chimique de l'eau, la restauration des habitats, la lutte contre les ruissellements ou encore l'amélioration de la continuité écologique. D'autre part, les perspectives d'extensions du périmètre statutaire du SMIVAL nécessitent de réinterroger les linéaires et les modalités d'intervention.

Ainsi, le SMIVAL souhaite mener une étude diagnostic pour réviser le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant de la Lèze et de l'Ayguère et définir les axes d'amélioration et la maîtrise d'œuvre dans les années à venir.

Le second semestre a été consacré à l'élaboration du cahier des charges de l'étude et aux échanges avec les partenaires techniques et financiers.

Dates clés :

- 6 février — Avis sur la révision de l'état des lieux 2019 du SDAGE
- 31 juillet — Arrêté interpréfectoral de renouvellement de la DIG
- 29 nov — Convention de mandat du Muretain Agglo
- 29 nov — Convention de mandat de la C.C. Portes d'Ariège Pyrénées

2.2 Sensibilisation

2.2.1 Communication auprès des riverains

La sensibilisation a été visée comme un axe majeur du programme d'intervention du SMIVAL. Chaque année, à la demande des riverains, des visites sont tenues sur différents sites du bassin versant au sujet des cours d'eau, et plus particulièrement de leur devoir d'entretien.

La technicienne est ainsi amenée à se rendre sur site en présence des riverains et à leur donner des conseils personnalisés sur plusieurs sites différents visant à préserver la qualité écologique des cours d'eau tout en assurant l'écoulement naturel des eaux. Les conseils donnés portent généralement sur la nécessité de conserver une ripisylve locale et diversifiée, en ce qu'elle joue de nombreux rôles dans la qualité des écosystèmes (filtration de l'eau, réservoir de biodiversité…), dans la qualité du cours d'eau (maintien des berges, régulation de la température…) et dans la réduction des effets des inondations en freinant les écoulements et en favorisant l'infiltration de l'eau.

En particulier, plusieurs visites sur le terrain ont été organisées avec les riverains sur les communes de Pailhès, Beaumont, Saint Sulpice, Lagardelle en vue de leur apporter un conseil technique et/ou réglementaire sur les techniques d'entretien de la ripisylve. Ce contact avec les riverains a d'autre part permis de présenter et de promouvoir les actions entreprises par le SMIVAL.

A l'occasion des visites de terrain, des constats ont été réalisés sur des travaux en berge de la Lèze à Lagardelle, à Saint Sulpice sur Lèze et à Auribail sur le ruisseau du Chioulet. Ces constats ont été l'occasion de rappeler aux propriétaires ou gestionnaires la prudence nécessaire lors des interventions à proximité des milieux aquatiques.

Des coupes sous les lignes aériennes électriques ont également été constatées sur la Lèze à Montaut et Beaumont ainsi que sur le ruisseau du Bouyet en limite des communes de Massabrac et Castagnac. Des contacts ont été pris avec les gestionnaires de réseaux afin de rappeler la nécessité d'évacuer les rémanents pour éviter la formation d'embâcles dans le lit des cours d'eau et qu'idéalement les coupes à blanc sont à proscrire.

Travaux le long du Barrique à Saint Sulpice et sur le ruisseau de Chioulet à Auribail

Dates clés :

- 9 janvier — Visite sur la Lèze à Beaumont au sujet de l'entretien de la ripisylve sous les lignes électriques
- 24 janvier — Visite sur la Lèze à Saint Sulpice au sujet de l'entretien de la ripisylve
- 25 avril — Visite sur la Lèze à Labarthe au sujet d'aménagements en berge
- 2 juillet — Visite sur la Lèze à Lagardelle au sujet de travaux en berge
- 2 juillet — Visite sur le ruisseau de Chioulet à Saint Sulpice et Auribail
- 24 juillet — Visite sur la Lèze à Pailhès au sujet de l'entretien de la ripisylve et des protections de berge
- 25 octobre — Visite sur la Lèze à Labarthe au sujet de chute d'arbres
- 12 novembre — Visite sur la Lèze à Labarthe au sujet de chute d'arbres
- 5 décembre — Visite sur le Bouyet élagage sous lignes électriques

2.2.2 Réalisation de panneaux d'exposition

Pour faciliter la communication sur les actions entreprises et sensibiliser le grand public aux crues et aux inondations, le SMIVAL dispose d'une exposition itinérante. Huit panneaux avaient été réalisés en 2010 et portaient sur une présentation du bassin versant de la Lèze, du SMIVAL, l'explication du phénomène naturel que sont les crues, le problème des inondations et comment réduire le risque pour les populations, la réalisation de travaux rivière, la plantation de haies pour favoriser le ralentissement dynamique des crues, les érosions de sols et les coulées de boues, les moyens d'améliorer la qualité de l'eau de la Lèze.

Le panneau d'exposition consacré à la présentation du SMIVAL a été entièrement remis à jour suite aux évolutions statutaires du syndicat. En complément, deux autres panneaux consacrés à la continuité écologique et aux travaux d'aménagement du lac de Saint Ybars ont été créés.

Ces panneaux servent de support pédagogique de sensibilisation lors de réunions publiques, ils peuvent également être prêtés par le SMIVAL aux communes et établissements scolaires de la vallée qui le souhaitent.

Deux nouveaux panneaux d'exposition

2.2.3 Animation à « Fête la transition » à Miremont

Dans le cadre du forum du climat « Fête la transition » organisé par le Pays Sud Toulousain à Miremont le 5 juillet, le SMIVAL est intervenu pour présenter les actions menées au cours des dernières années : entretien régulier des rivières, prévention des risques d'inondation, plantation de haies pour limiter les ruissellements, travaux de réparation du lac de Saint Ybars…

Tout au long de la journée, l'équipe technique a organisé une animation pédagogique et ludique sur la continuité écologique en vallée de la Lèze et les impacts cumulés des ouvrages sur la migration piscicole. La Lèze et ses treize ouvrages ont été représentés en 3D en fonction de leur hauteur, permettant ainsi aux participants d'estimer le pourcentage de poissons capables de franchir les obstacles dans différentes conditions hydrologiques. Cette animation a permis d'expliquer les enjeux liés à l'amélioration de la continuité écologique, d'échanger autour de la restauration des rivières et de l'hydrologie des cours d'eau.

Animation sur la continuité écologique à « Fête la transition » à Miremont

Cette manifestation a également été l'occasion de présenter le porter à connaissance des zones de mobilité de la Lèze édité en juillet 2018 et le bulletin d'information spécialement consacré à l'aménagement des berges du lac de Saint Ybars édité en mai 2019.

2.2.4 Animation à la fête des ConfluenceS

Lors de la 6ème fête des ConfluenceS organisée par la Réserve Naturelle Régionale le 21 septembre sur le site du Val des Cygnes à Labarthe sur Lèze, à proximité de la confluence Lèze-Ariège, le SMIVAL est intervenu sur la thématique de l'hydromorphologie et de la continuité écologique.

Sur le stand, les participants ont pu découvrir le fonctionnement des rivières et les impacts des aménagements sur les milieux aquatiques. Autour des modèles réduits de la Lèze, petits et grands se sont questionnés sur la forme des rivières, le rôle des sédiments et l'incidence d'une urbanisation en zone inondable. L'attention des curieux a également été attirée sur les barrages situés en travers de la Lèze (chaussées des moulins, seuils sous les ponts routiers). Au travers d'un jeu, chacun a été amené à prendre conscience de l'importance de concilier les usages humains et le fonctionnement naturel des rivières.

Animations sur la gestion des rivières et la continuité écologique à la fête des Confluences à Labarthe

2.3 Gestion de l'espace de mobilité de la Lèze

Le lit d'une rivière n'est pas figé, il évolue dans l'espace et le temps, notamment en fonction du débit de la rivière, de la nature des sols, du relief et de l'état de la ripisylve. Tous les cours d'eau érodent, transportent et déposent des matériaux. Sur la Lèze, certains secteurs sont particulièrement soumis à ces phénomènes. Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2013-2022 prévoit la possibilité d'une intervention du SMIVAL sur ces secteurs lorsque des enjeux publics sont concernés. Un conseil auprès des riverains est également proposé.

2.3.1 Travaux d'aménagement des berges du lac de Saint Ybars

Après plusieurs années de recherche de la solution optimale et de préparation de l'opération, les travaux d'aménagement des berges du lac de Saint Ybars ont pu être réalisés en 2018, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage partagée entre la Commune propriétaire du lac et le SMIVAL gestionnaire des berges de la Lèze. La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération a été confiée au SMIVAL. A l'issue des travaux les ouvrages seront restitués à la Commune.

Le lac est alimenté par la Lèze, lorsque celle-ci atteint un niveau d'eau suffisant. L'augmentation des débits au mois de janvier 2019 a permis d'amorcer le remplissage du lac. Le remplissage a été interrompu durant la période d'étiage.

En juillet, des travaux de curage du canal d'amenée ont été programmés afin de favoriser l'écoulement des eaux vers la prise d'eau du lac. Deux journées ont été consacrées à la préparation de cette opération pour la réalisation de levés topographiques de la ligne d'eau du canal et la concertation avec la Commune et le propriétaire du moulin. Les travaux, confiés à l'entreprise Garrigues, ont été réalisés du 29 juillet au 2 août.

La hausse des niveaux d'eau au cours du mois de septembre 2019 a permis de reprendre temporairement le remplissage du plan d'eau. Le remplissage du lac a réellement repris avec les premières précipitations et hausse des niveaux d'eau du mois de novembre et s'est achevé à la mi-décembre avec l'atteinte de la cote de retenue normale.

Le SMIVAL a accompagné la Commune de Saint Ybars dans toutes les étapes de finalisation technique et administrative d'aménagement du lac : remplissage du plan d'eau, relevé des niveaux d'eau et du compteur volumétrique, recherche de solutions techniques pour la fiabilisation des relevés volumétriques, pilotage des prestations de maîtrise d'œuvre, réception des travaux, mandatement des factures et perception des subventions.

Finalisation des travaux du lac de Saint Ybars avec la pose du compteur et la remise en eau

Dates clés :

- Janv.-déc. Visites sur site régulières
- 23 janvier Amorçage du remplissage du lac
- 25 février Finalisation de la pose du compteur volumétrique
- 2, 4 juillet Levé topographique du canal d'amenée
- 17 juillet Réunion préalable aux travaux de curage canal d'amenée
- 29 juil-2 août Travaux de curage du canal d'amenée
- 16 décembre Fin du premier remplissage du lac

2.3.2 Bulletin d'information sur l'aménagement des berges du lac de Saint Ybars

Un bulletin d'information spécialement consacré aux travaux d'aménagement des berges du lac de Saint Ybars a été réalisé mai. Édité en 12 000 exemplaires, il a été distribué dans toutes les communes de la vallée de la Lèze ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers du SMIVAL.

Ce numéro revient sur l'historique de l'opération, depuis les effondrements de berge qui se sont produits suite aux orages du printemps 2007, explicite les options techniques étudiées et détaille les différentes étapes des travaux réalisés en 2018. L'ensemble des opérations préalables à la réalisation des travaux telles que le balisage des stations de Jacinthe de Rome, le repérage des zones à enjeux pour les oiseaux, la vidange du plan d'eau et la pêche de sauvetage des poissons sont expliquées et illustrées. Y sont également expliqués la teneur des travaux de terrassement, les travaux annexes de mise en conformité du plan d'eau (enrochements anti-batillage, installation d'un compteur volumétrique, installation d'une échelle limnimétrique) et de végétalisation des berges.

Vallée de la Lèze 31 09
Syndicat Mixte Interdépartemental
SMIVAL

Bulletin d'information n°31
Mai 2019

AMÉNAGEMENT DES BERGES DU LAC DE SAINT YBARS

LE MOT DU PRÉSIDENT

Sommaire

Page 1 — Le mot du Président
Page 2 — Le lac menacé par des glissements de berge
Page 3 — Jacinthe, vidange et pêche de sauvegarde
Page 4 — Quatre mois de travaux
Page 5 — Mise en conformité et renaturation des berges
Page 6 — 400 000 € de travaux plus tard

Promenades en famille, parties de pêche entre amis, pique-niques au bord de l'eau, baignade en été, jogging matinal, gîtes communaux, et bientôt buvette-restaurant… le lac de Saint Ybars constitue un **attrait touristique d'exception** au cœur de notre vallée rurale.

Or, depuis plus de 10 ans, nous sommes préoccupés par la situation de ce lac : construit **trop près de la rivière**, il est menacé par des glissements de berge qui réduisent la largeur de la digue située entre la retenue d'eau et la rivière, avec des évolutions rapides lors des orages de 2007 et 2014.

En 2012, le programme d'intervention sur les rivières a été redéfini en prévoyant un traitement des érosions sur les sites publics, tels que le chemin du Salat au Fossat, le secteur du Jacquart à Artigat. La solution retenue pour le lac de Saint Ybars est un **compromis technico-financier** : élargir la crête de digue, retaluter et végétaliser les berges.

C'est un **chantier emblématique** qui a mobilisé les élus, l'équipe technique du SMIVAL, 30 000 m³ de terrassements, 400 000 € HT de fonds publics.

C'est une longue épopée qui a pu avancer grâce au financement de la Commune de Saint Ybars et du SMIVAL, avec le soutien du programme LEADER de l'Union Européenne, de l'État, de la Région Occitanie, du Département de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et je tiens à les en remercier vivement.

Jean-Jacques MARTINEZ
Président du SMIVAL

C'est une opération de grande ampleur pour le syndicat comme pour la municipalité de Saint Ybars. Elle a pu être mise en œuvre grâce au regroupement des collectivités de la vallée au sein du SMIVAL, témoignant de l'intérêt de **mutualiser l'expertise et les efforts financiers** pour apporter des réponses adaptées aux enjeux de notre vallée.

Vue aérienne du lac de Saint Ybars en cours de remplissage après travaux, février 2019

2.3.3 Sensibilisation et conseils techniques auprès des communes et des particuliers

Le SMIVAL a été à plusieurs reprises sollicité par des riverains pour des problèmes d'érosion et de végétalisation des berges. La technicienne a été amenée à donner des conseils personnalisés sur plusieurs sites différents visant à concilier le maintien d'une végétation adaptée avec le souhait des propriétaires de protéger les berges tout en limitant la perte de terrain. Les conseils donnés portent généralement sur les objectifs recherchés, les techniques particulières en berge et les procédures administratives à respecter.

Plusieurs visites sur le terrain ont également été organisées avec les riverains sur les communes de Labarthe et Saint Sulpice, en vue de constater les désordres soulevés et leur apporter un conseil technique et réglementaire sur les mesures envisageables. Ce contact avec les riverains a d'autre part permis de présenter et de promouvoir les actions entreprises par le SMIVAL en vallée de la Lèze.

Ces visites ont, pour certaines, abouti à la plantation et au bouturage d'arbres et arbustes en bord de rivière, afin de favoriser le développement d'une ripisylve locale et adaptée.

Dates clés :

- 26 février Visite sur la Lèze à Labarthe au sujet d'une érosion de berge
- 12 juillet Visite sur la Lèze au Fossat au sujet d'une érosion de berge
- 2 octobre Visite sur le Pey Jouan à Lézat pour un projet de plantations
- 18 novembre Visite sur la Lèze à Beaumont au sujet d'une érosion de berge
- 25 novembre Visite sur l'Argente à Beaumont au sujet d'une érosion de berge

2.3.4 Plantations de ripisylve

Afin de favoriser l'installation d'une végétation rivulaire diversifiée, le SMIVAL procède régulièrement à des plantations d'arbres et arbustes en bord de rivière, notamment chez les particuliers qui souhaitent améliorer la stabilité des berges et/ou améliorer la qualité écologique de la rivière. Suite à des visites sur site réalisées en présence des propriétaires, des conventions de plantations ont été signées avec le SMIVAL et ont permis de procéder aux travaux de plantations durant le mois de décembre. Réalisés avec l'accord et l'aide des propriétaires, ces travaux de plantation et de bouturage ont été effectués en régie dans les zones les plus sujettes à la dynamique érosive des cours d'eau ou dépourvues d'une ripisylve adaptée.

Les essences locales inféodées aux bords de rivière et connues pour développer un système racinaire dense ont été privilégiées, parmi lesquelles plusieurs espèces de saules, le cornouiller sanguin, la viorne lantane ou encore le fusain d'Europe.

60 arbustes forestiers et 100 boutures de saule ont été plantés en berge de la Lèze à Beaumont

Ces boutures et jeunes plants, positionnés sur la berge selon leurs exigences et les conditions du site, ont ensuite été protégés par un géotextile 100 % biodégradable et des filets anti-rongeurs. Plusieurs dizaines de boutures de saules ont également été plantées en berge afin de favoriser la tenue mécanique des berges et le développement d'une ripisylve adaptée.

Un survol aérien, réalisé le 22 février montre à quel point la ripisylve de la Lèze est étroite en de nombreux endroits et nécessiterait d'être élargie en reculant les activités humaines qui la contraignent.

Une ripisylve souvent très étroite, à Lézat (à g.) comme à Montaut (à d.)

Dates clés :

- 6 février Plantations sur la Lèze à Beaumont
- 7 février Plantations sur la Lèze à Saint Ybars
- 22 février Mission photographique aérienne
- 23 décembre Plantations sur la Lèze à Beaumont
- 24 décembre Plantations sur l'Argente à Beaumont

2.4 Continuité écologique

Suite à la réunion de concertation locale qui s'était tenue à Pailhès en 2018 en présence de la municipalité, de la Fédération de Pêche et de l'APPMA locale afin d'évoquer la situation du seuil, le SMIVAL a rencontré le service de prévision des crues (SPC) de la DREAL, qui profite de la section contrôlée par le seuil depuis 2009 par le biais d'une convention avec la Commune. La DREAL n'est pas opposée à un abaissement du seuil, dans la mesure où elle en est informée.

Contact pris avec le service ouvrages d'art du Conseil Départemental de l'Ariège, responsable de l'entretien du pont départemental situé en amont du seuil de Pailhès, l'abaissement du seuil ne présente pas d'enjeux vis-à-vis de la stabilité de l'ouvrage.

Enfin, la DDT de l'Ariège a été contactée afin de préciser le statut réglementaire du seuil. Aucun document d'archives ne permettant de le préciser, le seuil appartiendrait à la Commune dans la mesure où elle est liée à la DREAL par une convention d'exploitation de cet ouvrage.

A la demande de la DDT de l'Ariège, un recensement des frayères présentes dans la zone d'influence du seuil a été réalisé par la Fédération de Pêche de l'Ariège et le SMIVAL fin novembre.

La possibilité d'un effacement du seuil a été évoquée en Conseil municipal en novembre et a conduit à l'organisation d'une réunion d'échanges sur l'aménagement du seuil le 13 décembre. Cette dernière a permis d'évoquer les points techniques, administratifs et réglementaires liés aux différentes options techniques. Le retrait permanent des madriers de l'échancrure centrale semble envisageable au printemps 2020 et l'effacement total de l'ouvrage pourrait s'envisager en 2021.

Sur le secteur aval, plusieurs rencontres se sont tenues pour identifier les leviers et les freins relatifs à une opération de restauration de la continuité écologique sur le secteur aval de la Lèze. Comme à Pailhès, l'amélioration de la continuité écologique au niveau des ponts de Labarthe sur Lèze semble être fortement souhaitée par les acteurs locaux.

Le seuil de Pailhès en situation actuelle (à g.) et photomontage d'une des options discutées (à d.)

Dates clés :

- 4 avril — Réunion avec la DREAL au sujet du seuil de Pailhès
- 24 avril — Rencontre avec MIGADO
- 25 avril — Rencontre avec la FDPPMA de Haute-Garonne
- 24 juillet — Rencontre sur site à Pailhès au sujet des enrochements
- 28 novembre — Recensement des frayères présentes dans la zone d'influence du seuil
- 13 décembre — Réunion d'échanges au sujet de l'aménagement du seuil de Pailhès

2.5 Qualité de l'eau et des milieux aquatiques

2.5.1 Suivi hydrologique

Durant toute l'année, un suivi hydrologique est réalisé par consultation des banques de données (vigicrue, serveur producteur de la DREAL, Banque hydro, Météofrance). De plus, la présence des techniciens du SMIVAL sur le terrain permet d'effectuer un suivi de la rivière, de son lit majeur et mineur, des niveaux d'eau.

Le SMIVAL a en particulier assuré le suivi de l'étiage 2019 sur la base de l'évolution des débits, des usages et d'indices de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

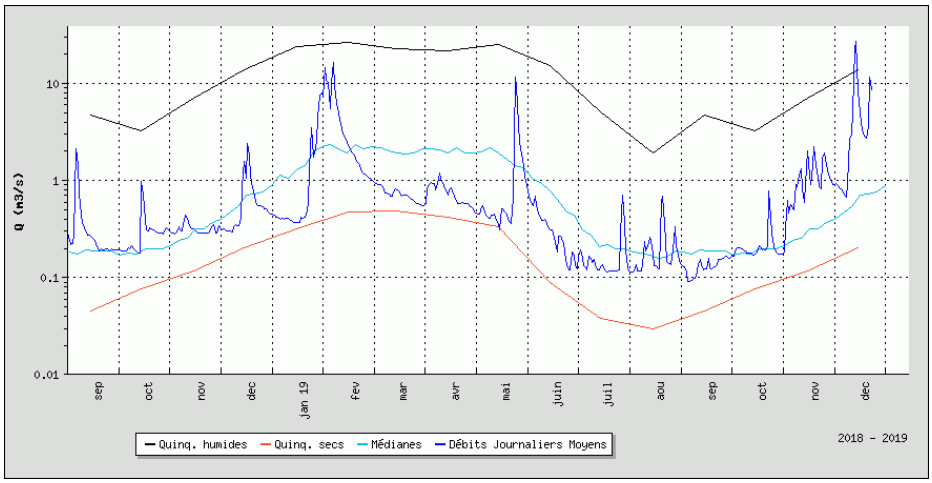

Débits de la Lèze à Labarthe sur Lèze (Source : banquehydro)

La fin d'année 2018 est marquée par des précipitations rares, qui font réagir les cours d'eau du bassin à la mi-décembre puis entre janvier et février 2019. Les débits de la Lèze durant les mois de février à mai sont bas et se rapprochent de la quinquennale sèche, ce qui s'explique par une saison hivernale particulièrement sèche. Fin mai, La Lèze est placée en vigilance jaune mais les premiers niveaux de débordement ne sont pas atteints.

Le 25 juin, les lâchers commencent au lac de Mondély. Les semaines suivantes sont annoncées caniculaires, l'irrigation a débuté dans la vallée. L'inversion du gradient de débits se produit le 17 juin : le débit à Lézat devient inférieur à celui de Pailhès, ce qui traduit les prélèvements dans la rivière. Le 26 juin, les débits descendent à 40 L/s à Lézat sur Lèze, jusqu'à ce que le lâcher d'eau arrive de Mondély. Les débits sont observés à 113 L/s par lecture à l'échelle limnimétrique de Labarthe sur Lèze le soir du 26 juin. Le 8 juillet, passage en vigilance orange pour les orages, mais la vallée de la Lèze n'est quasiment pas touchée : un flux de sud-ouest fait remonter les orages d'Espagne, qui bascule sur un flux de nord-est en fin d'épisode. Les fortes chaleurs et l'absence de pluies se poursuivent jusqu'au 25 juillet.

Une perturbation arrive le 26 juillet dans la soirée, avec des passages pluvieux dans la nuit du 26 et la journée du 27 juillet, qui entrainent une remontée brutale des débits de 400 L/s à 1 400 L/s à Pailhès. A la fin du mois d'août, le département de l'Ariège est placé en vigilance orange pluie/inondation. Les précipitations font de nouveau réagir les cours d'eau, sans entraîner de débordements. La réalimentation de la Lèze se poursuit par le lac de Mondély durant les mois de septembre et octobre, permettant ainsi que ramener les débits à son niveau médian. Les précipitations de fin d'année sont plus fréquentes et intenses, provoquant quelques coups d'eau en novembre. Mi-décembre, les précipitations intenses observées sur le bassin provoquent un coup d'eau de la Lèze, le débit à Labarthe passant de 5 à 40 m^3/s. Aucun dégât n'est recensé sur la Lèze.

Dates clés :

- 25 juin — Début de la réalimentation par le lac de Mondély
- 13 décembre — Coup d'eau de la Lèze

2.5.2 Étude de la qualité de l'eau de la Lèze

Dans le cadre de l'étude relative à la qualité de l'eau, trois axes de travail sont apparus comme prioritaires : la gestion quantitative, la réduction des flux de nitrates et la diminution des flux de phosphore. L'année 2018 a été consacrée à la finalisation du programme d'actions et à la recherche d'un site sécurisé et présentant une hauteur d'eau suffisante pour installer une sonde de mesure des nitrates en continu. La sonde a été installée en sortie de bassin depuis le 1er décembre 2018 pour une durée d'exploitation d'une année complète.

Depuis sa mise en service, les résultats montrent des concentrations en nitrates qui placent la qualité de l'eau de la Lèze en bon ou très bon état. Aucun dépassement n'a été observé. A noter que la transmission des résultats n'a pas fonctionné du 16 mai au 5 juin, puis du 7 juillet au 31 octobre, date de désactivation de la sonde, ce qui n'a pas permis de capter les évènements pluvieux sur cette période.

2.5.3 Commission thématique Patrimoine naturel et qualité de la Lèze

Grâce au travail de recensement du patrimoine naturel réalisé en 2016, la diffusion de photographies naturalistes est assurée chaque semaine via la page Facebook « Vallée de la Lèze » afin de faire découvrir les espèces floristiques et faunistiques, paysages, éléments remarquables du patrimoine naturel et culturel ou encore curiosités de la vallée. A l'instar des « jeudis du patrimoine », ces publications ont vocation à promouvoir la diversité du patrimoine naturel de la vallée, informer largement les habitants au sujet des richesses du bassin versant et les inciter à protéger le patrimoine naturel. Chaque jeudi, habitants et curieux (re)découvrent jour après jour les richesses naturelles, ordinaires ou exceptionnelles, de la vallée de la Lèze.

Dates clés :

- Janvier-décembre Publication hebdomadaire des « jeudis de la vallée »

A retrouver chaque jeudi sur notre page Facebook : www.facebook.com/valleedelaleze

2.5.4 Expérimentation de lutte contre la renouée du Japon

Dans le cadre de l'état des lieux réalisé pour l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion 2013-2022, un recensement des espèces exotiques envahissantes avait été dressé par le SMIVAL. Cet état des lieux avait notamment permis de localiser plusieurs foyers de renouée du Japon sur les berges du ruisseau du Jacquart à Artigat et sur les berges de la Lèze au niveau du camping municipal d'Artigat.

L'expérimentation de lutte initiée en 2016, consistant à couper manuellement et régulièrement les pieds à la base de la tige durant la saison estivale, s'est poursuivie en 2019.

Durant les mois d'avril à juillet, 2 coupes ont été réalisées en régie. Les résidus de coupe ont été comptabilisés par classe de taille et exportés en déchetterie. Cette expérimentation a permis de procéder à la coupe de près de 800 pieds (toutes stations confondues).

Les résultats sont encourageants et montrent une tendance à la baisse du nombre de pieds en début de saison végétative sur l'ensemble des stations.

Dates clés :

- 17-18 avril Coupe manuelle de renouée du Japon
- 18 juillet Coupe manuelle de renouée du Japon

2.5.1 Préservation des zones humides

Mare en lisière de bois à Sieuras

La préservation des zones humides fait partie intégrante de la compétence GEMAPI. Des démarches ont été engagées de longue date sur le sujet, en particulier l'inventaire des zones humides les plus grandes et les plus emblématiques.

Des échanges se tiennent régulièrement avec les structures impliquées sur la préservation des zones humides comme le Département de la Haute-Garonne, l'Association des naturalistes de l'Ariège, Nature en Occitanie, l'Agence de l'eau.

Dates clés :

- 12 juil Contestation du classement du ruisseau du Chioulet comme cours d'eau
- 19 nov Réunion avec la Cellule d'assistance technique au zones humides (CATZH) de l'Ariège
- 27 nov Rencontre avec la Cellule d'assistance technique au zones humides (CATZH) de l'Ariège

3 PREVENTION DES INONDATIONS

Raison première de la création du SMIVAL, la prévention des inondations constitue une large majorité des activités du syndicat. Implanté localement, le SMIVAL constitue une interface entre les habitants, les élus et les administrations de l'État et des collectivités. Son rôle porte ainsi sur la mise en exergue des besoins du bassin, sur la déclinaison locale des politiques nationales et régionales, sur la mise en œuvre d'aménagements et sur la sensibilisation des populations et des élus locaux.

3.1 Labellisation du PAPI d'intention 2019-2022

De 2006 à 2017, le SMIVAL a assuré l'animation et la mise en œuvre des actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Lèze.

Le pilotage du PAPI Lèze est assuré par le Comité de pilotage composé des représentants de l'État, des collectivités territoriales, de l'Agence de l'eau, de l'Agence Française pour la Biodiversité, des Chambres d'agriculture. Un Comité technique en assure le suivi technique.

Les décisions relatives à la maîtrise d'ouvrage des actions sont préparées par le Bureau et prises par le Comité syndical du SMIVAL ou par les instances délibérantes des Collectivités membres.

En 2017, à l'issue de l'étude d'évaluation du PAPI Lèze et sur proposition des services de l'État, les élus du SMIVAL ont décidé de préparer une candidature pour un PAPI d'intention. Le dossier de candidature a été élaboré en collaboration avec les services de l'État et avec l'accompagnement d'un assistant à maitrise d'ouvrage, Thomas Adeline Conseils. Après avoir été déclaré recevable le 10 décembre 2018, le PAPI d'intention a été examiné en Commission Inondation de Bassin (CIB) le 21 mars 2019. Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission pour sa labellisation le 10 mai 2019. Suite à la validation de la maquette financière du PAPI d'intention par l'ensemble des co-financeurs, le circuit de signature a été entamé en juin et s'est terminé le 28 août 2019 avec la signature officielle à Saint-Sulpice-sur-Lèze.

Au cours de l'été 2019, les cahiers des charges des premières actions inscrites au PAPI ont été rédigés. La première action lancée a été le recrutement d'un assistant à maitrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner le PAPI durant ces trois ans de mise en œuvre. La procédure de marché a abouti au recrutement de Thomas Adeline Conseils début septembre 2019. Une première réunion technique avec les services de l'Etat et le prestataire s'est tenue le 10 septembre afin de préciser l'organisation des marchés et le déroulé du PAPI d'intention.

Signature du PAPI d'intention à Saint-Sulpice le 28 août 2019

De nombreux échanges ont ensuite eu lieu entre le SMIVAL, le prestataire d'AMO et les partenaires du programme afin de préparer le démarrage des études début 2020. La procédure de consultation de la concurrence de la première étude du PAPI d'intention a été lancée en fin d'année 2019. Ce premier marché public sera notifié en début d'année 2020.

L'articulation avec le PAPI de Toulouse est assurée par une participation aux instances, Comité technique et Comité de pilotage.

Dates clés :

- 18 janv Courrier à Toulouse Métropole concernant la démarche PAPI Toulouse
- 12 mars Comité technique du PAPI Toulouse
- 21 mars Validation du dossier de PAPI d'intention en Commission inondation de bassin (CIB)
- 10 avril Atelier de concertation PAPI Toulouse
- 10 mai Réception de l'avis favorable de labellisation
- 13 mai Avis sur le PGRI Plan de Gestion des Risques d'Inondation
- 21 mai Journée d'information DREAL sur les PAPI à Carcassonne
- 22 mai Point d'avancement PAPI d'intention à la Sous-Préfecture de Muret
- 18 juin Réception de la validation financière du PAPI d'intention
- 26 juin Comité technique du PAPI Toulouse
- 15 juil Avis sur les mises à jour des cartes TRI
- 25 juil. Formation au logiciel SAFPA
- 28 août Signature médiatique du PAPI d'intention
- 10 sept. Réunion de démarrage de la prestation d'AMO
- 19 sept Comité technique du PAPI Toulouse
- 2 oct. Réunion de travail en Sous-préfecture de Muret
- 8 oct. Journée d'information DREAL sur les ouvrages hydrauliques à Narbonne
- 15 oct. Réunion de travail avec la CCI de la Haute-Garonne
- 16 oct. Réunion de travail avec la Chambre d'agriculture de l'Ariège

3.2 Plantation de haies, suivi hydrologique et sensibilisation

3.2.1 Plantations de haies

Le chantier de plantations de la tranche 8 de travaux a été confié à l'entreprise CLARAC pour un montant de 19 305 €HT. Il a été engagé en décembre 2018 et s'est poursuivi en début d'année 2019.

L'entreprise a procédé à la préparation des sols, la mise en terre des plants, la pose des protections à gibier et l'épandage du paillis de copeaux. Des problèmes internes à l'entreprise et dans la disponibilité du paillage ont gêné la réalisation du chantier, notamment le démarrage de la plantation et la mise en œuvre du paillage des plants. Plusieurs visites de suivi ont été réalisées ainsi que des visites de contrôle sur les plantations des années précédentes.

La commission thématique « Haies et chantiers » a été réunie en février 2019 afin de présenter un bilan des plantations réalisées et d'envisager l'avenir de la plantation de haies. En effet, la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettant la plantation est arrivée à son terme le 31 décembre 2018. Une demande de prolongation de la DIG a été déposée le 14 mai 2019 auprès des services de l'Etat. En l'absence de réponse positive, les plantations n'ont pas été reconduites pour l'hiver 2019-2020. Une demande de réexamen a été transmise aux services de l'Etat en fin d'année 2019.

Le SMIVAL a également participé le 12 avril 2019 à la journée technique de l'AFHAC (Association Française pour l'Arbre et la Haie Champêtre d'Occitanie) pour aborder l'intégration des haies dans les continuités écologiques et les documents d'urbanisme.

Dates clés :

- Janvier Suivi des regarnis des plantations des haies T7
- 1er fév. Réunion de la Commission thématique Haies et chantiers
- Jan./mars Suivi des travaux de plantation des haies T8
- 12 avril Réunion AFAHC
- 14 mai Demande de prolongation de la DIG
- 21 juin Rencontre avec des exploitants céréaliers en mairie de Lagardelle
- 21 nov Présentation des haies brise-crue au séminaire FNE prévention des inondation
- 10 déc. Courrier de complément relatif à la prolongation de la DIG

3.2.2 Ruissellements et coulées de boue

Les épisodes pluvieux intenses génèrent fréquemment des coulées de boue sur le bassin versant de la Lèze. Face à la récurrence de ces phénomènes, les communes sollicitent souvent le SMIVAL pour constater les

phénomènes et les dégâts, expertiser les situations, les accompagner dans la concertation et la mise en œuvre de mesures correctives.

Les épisodes pluvieux intenses génèrent fréquemment des coulées de boue sur le bassin versant de la Lèze. Face à la récurrence de ces phénomènes, les communes sollicitent souvent le SMIVAL pour constater les phénomènes et les dégâts, expertiser les situations, les accompagner dans la concertation et la mise en œuvre de mesures correctives.

Au cours de l'année 2019, la vallée de la Lèze n'aura été marquée que par des évènements pluvieux de faible intensité. Trois pics ont été observés en février, mai et décembre. Le débit maximum sur la Lèze a été atteint en décembre, avec un coup d'eau non débordant de 40 m^3/s à Lézat sur Lèze. Quelques phénomènes météorologiques ont conduit à placer le secteur en vigilance orange aux orages au printemps et durant la période estivale. Aucun débordement ou dommage n'a été relevé durant ces épisodes pluvieux.

En juillet 2019, le SMIVAL a participé à une réunion organisée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne autour de la problématique des coulées de boue. Cette réunion a permis d'évoquer les problématiques rencontrées à l'échelle départementale, de faire le bilan des actions mises en œuvre et d'envisager les perspectives avec les différents partenaires confrontés à cette thématique.

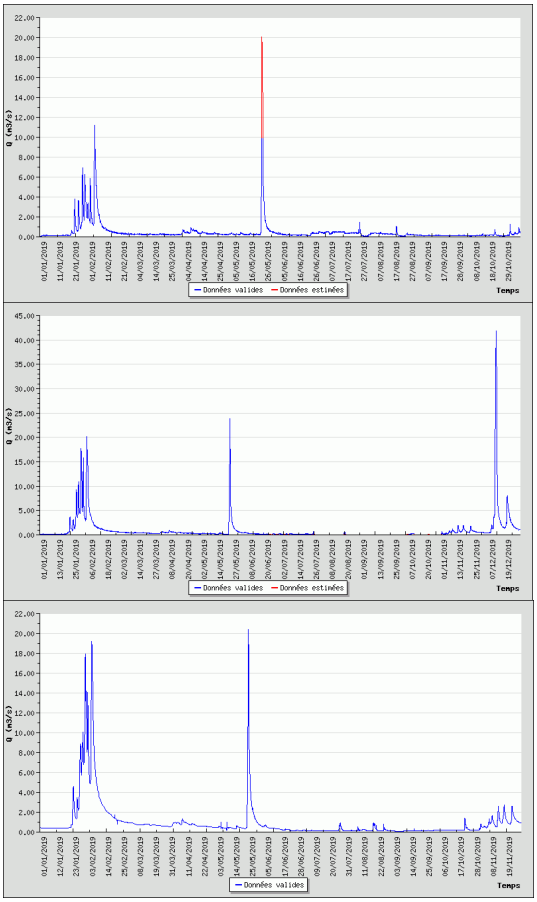

Débits à Pailhès, Lézat et Labarthe en 2019

Dates clés :

- 29 jan Réunion sur l'aménagement des abords du lac de Mondély
- 16 mai Présentation des démarches coulées de boue au CEPRI
- 23 mai Coup d'eau – vigilance jaune
- 2 juillet Réunion coulées de boues au CD31
- 31 juil Rencontre avec le Département de Haute-Garonne
- 17 sept Séminaire méthode Exzéco
- 30 sept Visite sur le site du Couscouille avec le Département de l'Ariège
- 13 déc. Coup d'eau – vigilance jaune

3.2.3 Outils de sensibilisation : site Internet et médias sociaux

Le site internet et la page Facebook Vallée de la Lèze sont régulièrement enrichis d'articles de sensibilisation et d'actualités sur les activités du SMIVAL. Ce sont également des moyens permettant de relayer les informations de vigilance météorologique et hydrologique et les recommandations à suivre en cas d'inondation.

Les pages du site www.smival.fr ont été enrichies du contenu de l'étude hydraulique du secteur aval, de la cartographie des secteurs submergés et du dossier de PAPI d'intention labellisé.

3.2.4 Urbanisme et aménagement du territoire

Le SMIVAL poursuit son implication en faveur de l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme en amont des projets d'aménagement. Cette thématique est en pleine évolution pour les syndicats avec le passage du plan local d'urbanisme communal au plan local d'urbanisme intercommunal.

Le SMIVAL a également signé la charte d'engagement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Sud toulousain à l'occasion de l'évènement « Fête la Transition » à Miremont. Un stand de sensibilisation sur le risque inondation et la continuité écologique a été tenu à cette occasion.

Dates clés :

- 28 jan Rencontre avec le Commissaire enquêteur sur les PPRI d'Artigat et Le Fossat

- 20 mars Rencontre avec le Commissaire enquêteur sur les PPRI d'Artigat et Le Fossat
- 29 mai Visite à Portet-sur-Garonne : aménagement en zone inondable
- 20 juin Réunion sur le rôle des syndicats dans la planification – CD09 Foix
- 6 juillet Signature de la charte du PCAET « Pays Sud Toulousain »
- 24 sept Avis sur le PLUi Arize Lèze

Participation du SMIVAL à l'occasion de l'évènement "Fête la Transition"

3.3 Prévention du risque et aménagements hydrauliques

3.3.1 Amélioration des connaissances (Axe 1 du PAPI d'intention)

3.3.1.1 Synthèse des études d'aléas et d'enjeux sur la Lèze

De nombreuses études sur les aléas inondation et les enjeux du bassin versant de la Lèze ont été menées jusqu'à aujourd'hui, notamment dans le cadre des PPR et du PAPI 2008-2016. Elles feront l'objet d'une synthèse qui permettra de retenir les cartographies d'aléas et d'enjeux pour la suite du PAPI.

Cette action a été délibérée par le SMIVAL le 4 avril 2019 et la consultation des entreprises pour sa réalisation a démarré le 7 novembre 2019.

Dates clés :

- 4 avril Délibération du SMIVAL
- 7 nov. Début de la consultation des entreprises

3.3.1.2 Base de données des enjeux vulnérables

Cette action consiste en la création d'une base géographique complète et unique des enjeux inondables sur la vallée. Elle regroupera les données issues des nombreuses études et cartographies des inondations déjà réalisées sur le bassin et elle permettra d'évaluer objectivement les niveaux de vulnérabilité de secteurs homogènes de la vallée.

Cette action a été délibérée par le SMIVAL le 4 avril 2019 et la consultation des entreprises pour sa réalisation a démarré le 7 novembre 2019.

Dates clés :

- 4 avril Délibération du SMIVAL
- 7 nov. Début de la consultation des entreprises

3.3.1.3 Diagnostic des merlons de berge

On compte aujourd'hui 70 km de merlons de berge, surtout entre Pailhès et Saint Sulpice, et la crue de juin 2000 a provoqué de nombreuses ruptures. Ces merlons doivent être diagnostiqués afin de connaître leurs principales caractéristiques et les enjeux associés. Ce diagnostic préalable servira de base de réflexion sur le devenir de ces merlons.

Cette action a été délibérée par le SMIVAL le 4 avril 2019 et la consultation des entreprises pour sa réalisation a démarré le 7 novembre 2019.

Dates clés :

- 4 avril Délibération du SMIVAL
- 7 nov. Début de la consultation des entreprises

3.3.1.4 Diagnostic des ponts et ouvrages de décharge

De nombreuses routes principales ou secondaires présentent des tronçons en remblais dans le lit majeur de la Lèze. Des ouvrages de décharge, parfois nombreux comme en aval de Beaumont, assurent une transparence hydraulique adéquate pour les crues les plus courantes. D'autres ouvrages limitent le passage des crues. Le devenir de ces ouvrages doit être étudié afin de décider soit de maintenir le rôle de ralentisseur, soit au contraire d'assurer leur transparence hydraulique. Le rôle en crue des ponts, ouvrages de décharge et remblais associés sera ainsi précisé.

Cette action a été délibérée par le SMIVAL le 4 avril 2019 et la consultation des entreprises pour sa réalisation a démarré le 7 novembre 2019.

Dates clés :

- 4 avril Délibération du SMIVAL
- 7 nov. Début de la consultation des entreprises

3.3.2 Prévision des crues, alerte et gestion de crise (Axes 2 & 3 du PAPI d'intention)

3.3.2.1 Démarche « Inondations, je me prépare en famille »

Vallée de la Lèze 31 09
Syndicat Mixte Interdépartemental
SMIVAL

« Inondations, je me prépare en famille »

Expérimentation d'une démarche auprès de 20 familles

Synthèse du rapport de stage

13 septembre 2019

Université Toulouse Jean Jaurès
Master 1 Géographie des changements Environnementaux et Paysagers
Rapport de stage soutenu par Dorian LOUW le 6 septembre 2019

Programme d'actions de prévention des inondations, PAPI d'intention de la Lèze 2019-2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ariège le Département

Occitanie

ADOUR-GARONNE

SMIVAL – Place de l'Hôtel de Ville – 31410 Saint Sulpice sur Lèze
tél : 05 61 87 38 49 – fax : 05 61 87 24 11 – smival@wanadoo.fr – www.smival.fr

Le SMIVAL a souhaité proposer aux familles de la vallée un accompagnement personnalisé pour commencer à se préparer à la gestion de crise en cas d'inondation. L'objectif de cette démarche « Inondation, je me prépare en famille » est d'inciter les familles à s'interroger sur leur exposition aux inondation, à réfléchir leurs modalités de gestion de crise et à se préparer à faire face à une inondation.

En 2019, le SMIVAL a recruté un stagiaire universitaire de Master afin de définir une méthode et de l'expérimenter sur une vingtaine de familles volontaires. Ce stage s'est déroulé sur une période de 4 mois de mai à août 2019, en partenariat avec l'Université Toulouse Jean Jaurès.

Entre juin et août 2019, dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention de la Lèze, 25 familles ont été contactées pour leur proposer d'aborder les inondations et la préparation familiale à la gestion de ces épisodes. Au total, 20 familles regroupant 47 personnes ont accepté de s'investir dans cette démarche. La synthèse de ce travail est consultable sur le site internet du SMIVAL.

L'évaluation de la démarche par les familles volontaires présente un bilan très positif auprès de la majorité des personnes rencontrées. Plusieurs pistes sont envisagées pour étendre à l'avenir la démarche et toucher une part significative de la population résidant en zone inondable, en particulier en collaboration avec les structures administratives et associatives de la vallée.

Dates clés :

- 29 mai Réunion avec le SIRACEDPC de Haute-Garonne
- 30 mai Rencontre avec l'Association des Sinistrés de la Lèze
- Mai - aout 20 rencontres « Inondations, je me prépare en famille » animées avec un stagiaire
- 18 sept. Présentation du bilan de la démarche en Commission Gestion de crise

- 28 octobre Réunion avec le Comité Français du Secourisme CFS31

3.3.2.2 Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise

Les exercices de gestion de crise permettent de se préparer à gérer des situations inattendues. Des contacts ont commencé à être établis avec les services de l'État pour préparer l'organisation au deuxième semestre 2020 de séquences de sensibilisation des municipalités suivies de mises en situation en 2021 qui doivent permettre d'éprouver l'organisation de la gestion de crise, au premier rang de laquelle les Plans communaux de sauvegarde, PCS.

Dates clés :

- 11 décembre Réunion avec le SDIS de l'Ariège

3.3.2.3 Surveillance et alerte des crues

Le SMIVAL poursuit son implication en faveur d'un dispositif de surveillance et d'alerte efficace. Les événements récents, tels que la crue de juillet 2018, montrent que la vallée peut se faire surprendre par des pluies intenses. Il convient donc de continuer à améliorer les outils disponibles.

Dates clés :

- 3 avril Réunion avec la DREAL au sujet du réseau de surveillance des crues et des outils d'information
- 11 avril Réunion de sensibilisation semaine de la prévention des inondations en Haute-Garonne
- 17 mai Organisation d'une webconférence « Futurisation des débits de crue »
- 20 nov Rencontre avec la Société Kawneer
- 8 déc Réunion avec la société CAPGEMINI

3.3.2.4 Cartographie des zones inondables et outils de surveillance

En parallèle à la restitution de l'étude hydraulique aval, le bureau d'études ISL a produit, pour les communes depuis Pailhès jusqu'à Labarthe, les cartes des zones inondées suivant le niveau d'eau de la Lèze. L'atlas cartographique a été mis à disposition sur le site internet du SMIVAL et son utilisation a été discutée lors de la réunion de la commission thématique Gestion de crise du SMIVAL.

Le déploiement des outils de surveillance a également été abordé lors de cette commission. La thématique des outils de surveillance et d'alerte fait l'objet d'actions inscrites au PAPI d'intention pour 2020. Les cahiers des charges de ces actions ont été rédigés en concertation avec les services de l'Etat au cours de l'automne 2019.

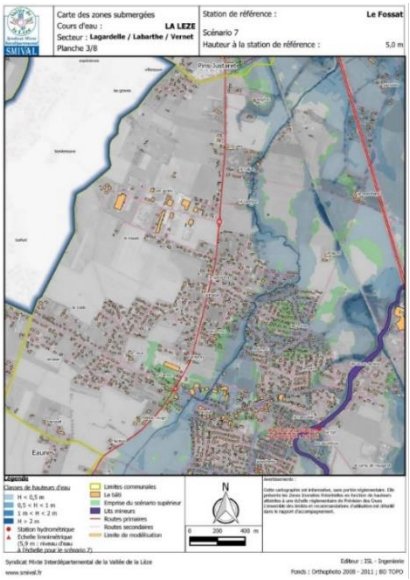

Dates clés :

- 18 sept. Réunion de la commission Gestion de crise

3.3.3 Réduction de vulnérabilité (Axe 5 du PAPI d'intention)

La réduction de vulnérabilité constitue l'une des pistes promues au niveau national pour réduire l'exposition des personnes et des territoires aux risques d'inondations. Mais le cadre administratif et financier n'est pas permis d'impulser la réalisation de travaux au cours des dernières années. Aussi, le SMIVAL s'implique-t-il pour favoriser la mise en œuvre d'actions sur les bâtiments publics et rechercher des voies d'optimisation sur les bâtiments privés. La faisabilité des démarches de réduction de vulnérabilité a été particulièrement discutée lors des ateliers Prévirisq en décembre. Tous les porteurs de PAPI semblent rencontrer les mêmes difficultés à mobiliser les maitres d'ouvrages ou les propriétaires.

Le SMIVAL a sensibilisé les parlementaires aux difficultés financières auxquelles sont exposés les propriétaires qui doivent réaliser des travaux de réduction de vulnérabilité sur leur bien immobilier. En décembre 2019, le ministère publie un décret qui augmente la participation du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit fonds Barnier) de 40 % à 80 % sur les travaux de réduction de la vulnérabilité des biens d'habitations face aux inondations prescrits par un Plan de prévention des risques

d'inondation. Cela constitue un alignement sur la subvention que le fonds Barnier peut également attribuer à hauteur de 80%, dès lors que les travaux sont inscrits dans un PAPI de travaux.

Suite à la remise des résultats des diagnostics de vulnérabilité par ARTELIA en 2018, les conseils municipaux des 5 communes concernées ont sélectionné les travaux à réaliser répartis sur 8 sites. Ces travaux feront l'objet d'une opération groupée sous maitrise d'ouvrage du SMIVAL. Au cours de l'automne 2019, les documents administratifs (conventions, délibérations concordantes, demandes de financement) ont été préparés afin de permettre le démarrage de ces travaux en 2020.

Dates clés :

- 21 mai Commission de sécurité du camping d'Artigat
- 11 sept Réunion de travail avec la municipalité de Saint Sulpice sur Lèze
- 14 nov. Délibération du SMIVAL
- 28 nov. Délibération de la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze
- 20 sept. Courrier à la Députée E. TOUTUT-PICARD au sujet du financement des travaux
- 5 déc. Décret modifiant le taux de financement des travaux de réduction de vulnérabilité
- 12 déc Ateliers Prévirisq à Carcassonne
- 30 déc. Délibération de la commune d'Artigat
- 30 déc. Délibération de la commune de Beaumont-sur-Lèze

3.3.4 Ouvrages hydrauliques (Axe 6 & 7 du PAPI d'intention)

3.3.4.1 Etudes technico-financières et modélisation des ouvrages hydrauliques

Le PAPI d'intention cherche à conclure sur l'intérêt et la pertinence des ouvrages hydrauliques. Cette étude vise à vérifier la faisabilité des ouvrages, à identifier par modélisation hydraulique et à chiffrer le scénario d'ouvrages (digues et casiers écrêteurs) le plus efficace.

Cette action a été délibérée par le SMIVAL le 4 avril 2019 et la consultation des entreprises pour sa réalisation a démarré le 7 novembre 2019.

Dates clés :

- 4 avril Délibération du SMIVAL
- 7 nov. Début de la consultation des entreprises

3.3.4.2 Analyses multi-critères

Afin d'évaluer la pertinence du scénario d'ouvrages retenu au terme de l'étude précédente, une définition homogène des ouvrages et une évaluation de leurs gains sur les enjeux vulnérables sont nécessaires. L'étude consistera donc, sur la base des coûts d'ouvrage évalués, à mener les analyses multi-critères, AMC, du ou des scénarios retenus.

Cette action a été délibérée par le SMIVAL le 4 novembre 2019 et la consultation des entreprises pour sa réalisation a démarré le 7 novembre 2019.

Dates clés :

- 4 nov. Délibération du SMIVAL
- 7 nov. Début de la consultation des entreprises

4 REVUE DE PRESSE

La Petite République

30 AOÛT 2019 · AUCUN COMMENTAIRE · TOUTE L'ACTUALITÉ, SUJETS DE SOCIÉTÉ ·
CARINE BURGHARD

Inondations en vallée de la Lèze : 980 000 € pour la prévention, une feuille de route 2019-2022

La convention-cadre du « Programme d'actions de prévention des inondations, PAPI d'intention du bassin de la Lèze 2019-2022 », a été signée ce mercredi 28 août 2019 à la Mairie de Saint Sulpice sur Lèze

21 FÉVRIER 2019 · AUCUN COMMENTAIRE ·
LABARTHE SUR LÈZE, LAGARDELLE, TOUTE L'ACTUALITÉ, AUTERIVE ET VOLVESTRE, BEAUMONT SUR LÈZE, SUJETS DE SOCIÉTÉ, AGGLOMÉRATION MURÉTAINE, ÉCONOMIE ET AGRICULTURE, MURET ET AGGLOMÉRATION ·
CLAUDE BOMPA

Des Audois sont venus visiter les haies de la Lèze

Il y a quelques jours, des élus audois sont venus visiter les haies de la Lèze. A Saint-Sulpice-sur-Lèze, Jean-Jacques MARTINEZ présidait la Commission Haies du SMIVAL, le Syndicat de la Vallée de la Lèze, pour échanger sur le bilan et l'organisation à venir de la plantation de haies sur le bassin versant.

Le Petit Journal

Installation du Comité syndical du **SMIVAL** – Le Petit Journal
https://www.lepetitjournal.net/.../installation-du-comite-syndical-du-**smival**/
3 déc. 2019 **...** Le nouveau Comité syndical du **SMIVAL** installé sous la présidence de Jean- Jacques Martinez (photo **SMIVAL**). Pour accéder à l'intégralité de ...

L'entretien de la Lèze s'achève en Ariège – Le Petit Journal
https://www.lepetitjournal.net/09.../lentretien-de-la-leze-sacheve-en-ariege/

17 sept. 2019 **...** Jean-Jacques MARTINEZ, Président du **SMIVAL**, fait le point sur le déroulement des travaux avec le Conseil Départemental de l'Ariège, ...

Le Programme d'actions de prévention des inondations a été signé ...
https://www.lepetitjournal.net/.../le-programme-dactions-de-prevention-des- inondations-a-ete-signe/

2 sept. 2019 **...** A l'invitation de Jean-Jacques Martinez, Président du syndicat de la vallée de la Lèze, le **SMIVAL**, la convention-cadre du « Programme ...

Vote du budget primitif et PAPI d'intention - Ariège - Lézat-sur-Lèze ...
https://www.lepetitjournal.net/.../vote-du-budget-primitif-et-papi-dintention/

16 avr. 2019 **...** Les délégués au **SMIVAL** réunis autour de leur Président, Jean-Jacques Martinez, pour le vote du budget primitif 2019. Pour accéder à ...

La Dépêche

Publié le 27/12/2019 à 05:09

Labarthe-sur-Lèze. Martinez élu vice-président de la CLE du SAGE

Environnement. La Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins-Versants des Pyrénées Ariégeoises a été installée par la Préfète de l'Ariège le 11 décembre à...

Publié le 10/12/2019 à 05:08

Saint-Sulpice-sur-Lèze. Installation du comité syndical du SMIVAL

Environnement. Le comité syndical du SMIVAL, le syndicat de la vallée de la Lèze, s'est réuni dans sa nouvelle configuration. Avec l'adoption de ses nouveaux statuts issus des récentes évolutions réglementaires,...

Publié le 04/12/2019 à 05:06

Labarthe-sur-Lèze. Installation du comité syndical du SMIVAL

Intempéries. Le comité syndical du SMIVAL, le syndicat de la vallée de la Lèze, s'est réuni le 14 novembre dans sa nouvelle configuration. Avec l'adoption de ses nouveaux statuts issus des récentes évolutions...

Publié le 09/10/2019 à 05:05

Labarthe-sur-Lèze. La vallée de la Lèze représentée à la 6e fête des ConfluenceS

Fêtes et festivals. Le président, Jean-Jacques Martinez, et l'équipe technique du Smival étaient présents à la 6e fête des ConfluenceS organisée par la réserve naturelle régionale le 21 septembre dernier sur le site...

Publié le 09/10/2019 à 05:05

Labarthe-sur-Lèze. La commission thématique du Smival examine les outils de la vigilance crue

Intempéries. A l'invitation de Jean-Jacques Martinez, président du syndicat mixte de la vallée de la Lèze (le Smival), la commission thématique Alerte et gestion de crise s'est réunie le 18 septembre. Le...

Publié le 07/09/2019 à 03:56

Lézat-sur-Lèze. 980 000 € pour la prévention des inondations

Société. À l'invitation de Jean-Jacques Martinez, président du syndicat de la vallée de la Lèze, le Smival, la convention-cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention du...

Publié le 30/08/2019 à 03:49

Saint-Sulpice-sur-Lèze. Le coût de la prévention contre les inondations

Economie. Inondations en vallée de la Lèze : 980 000 € pour la prévention sont prévus sur la période 2019-2022. À l'invitation de Jean-Jacques Martinez, président du syndicat de la vallée de la Lèze, le...

Publié le 29/08/2019 à 03:49

Saint-Sulpice-sur-Lèze. Inondations en vallée de la Lèze : 980 000 € pour la prévention

Politique. A l'invitation de Jean-Jacques Martinez, président du syndicat de la vallée de la Lèze, le SMIVAL, la convention-cadre du programme d'actions 2019-2022, intitulé «Programme d'actions de prévention...

Publié le 25/06/2019 à 09:16

Labarthe-sur-Lèze. Les maires se préparent à gérer les crises

Politique. Jean-Jacques Martinez, président du SMIVAL, syndicat de la vallée de la Lèze, a été convié à participer à la réunion du Conseil d'administration de l'Association des Maires de France, AMF31, le 15...

Publié le 01/06/2019 à 10:53

Labarthe-sur-Lèze. Une rencontre régulière pour la prévention des inondations

Environnement. La vallée de la Lèze est fréquemment soumise à des phénomènes d'inondation. Pour y répondre collectivement, le syndicat de la Lèze, SMIVAL, a élaboré un nouveau programme d'actions, PAPI...

Publié le 19/04/2019 à 10:09

Saint-Sulpice-sur-Lèze. Les ruisseaux du Bouyet et du Labarthe remis en état

Environnement. Lors de la crue du 16 juillet 2018, les violentes pluies tombées (80 à 130 mm) ont fait déborder les ruisseaux du Bouyet et du Labarthe, inondant les habitations, les entreprises et les voiries du...

Publié le 23/02/2019 à 04:09

Saint-Ybars. Après les travaux le lac se remplit lentement

Grands chantiers. Le village qui se reflète dans l'eau du lac, voilà une image que les habitants de Saint-Ybars et des alentours attendaient et scrutaient jour après jour depuis la fin du chantier de consolidation...

Publié le 23/02/2019 à 04:08

Saint-Sulpice-sur-Lèze. Les Audois visitent les haies de la Lèze

Associations. L'autre vendredi de février dans notre commune, Jean-Jacques Martinez présidait la commission haies du SMIVAL, le syndicat de la vallée de la Lèze, pour échanger sur le bilan et l'organisation à...

Publié le 18/09/2019 à 05:08

Le Fossat. L'entretien de la Lèze s'achève en Ariège

Environnement. Les travaux d'entretien régulier de la Lèze ont démarré début septembre en Ariège, en limite des communes d'Artigat et du Fossat, avec l'entreprise SOFOPA. Au programme, retrait d'embâcles en...

Publié le 10/09/2019 à 05:04

Labarthe-sur-Lèze. Inondations en vallée de la Lèze : 980 000 € pour la prévention

Sécurité. À l'invitation de Jean-Jacques Martinez, Président du syndicat de la vallée de la Lèze, le SMIVAL, la convention-cadre du «Programme d'actions de prévention des inondations, PAPI d'intention du...